

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 mars 2013 à 19h30 en petite salle des fêtes.

Sont présents : M. Dupire Xavier, Maire, Geuns André, Abraham Grégory, Libbrecht Bernard, Grimonprez Danièle, Décarpenterie Jérôme, Dancoine Jacqueline, Empis Jean-Michel, Dubus Christine, Klinnik Philippe, Rouzé Marc, Blancke Christophe, Létienne Moïse, Montois Daniel.

Absents : Choteau Patrick

Absents excusés : Cambien Guillaume (procuration à Abraham Grégory), Fornal Suzanne (procuration à Dancoine Jacqueline)

Monsieur le Maire souligne que Suzanne Fornal sera retardée du fait de sa participation à une réunion du SICAEI, puis propose à l'assemblée d'approuver le dernier compte rendu.

D.Montois intervient pour s'étonner de l'absence de vote sur le changement des rythmes scolaires, (évoqué dans les questions diverses) et souligne le cas de l'école privée.

Monsieur le Maire lui confirme qu'il n'y a pas à voter sur le sujet et que l'école privée n'est pas concernée officiellement par cette réforme. Néanmoins, dans un esprit de cohésion communale, Madame Duquenne s'est dite prête à suivre les décisions communales. Beaucoup de travail reste encore à accomplir et notamment les consultations auprès des associations concernées.

D.Montois poursuit en demandant qui va décider du mercredi ou samedi.

Monsieur le Maire lui rappelle que la loi prévoit le mercredi et souligne que pour obtenir le samedi, il faudra présenter des arguments convaincants auprès de l'académie et du conseil général. Il réaffirme une fois de plus les difficultés pour trouver une personne compétente pour un créneau de ¾ d'heure tout au plus par jour, à charge de la commune.

Après cette mise au point, le compte rendu est approuvé par le Conseil.

1) VOTE ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER ANNEE 2012

Monsieur le Maire rappelle que les comptes ont été étudiés en détails lors de la commission finances du 7 février et lors de l'informelle du 21 mars dernier. Conformément à la loi, il laisse la présidence à l' élu le plus âgé, aujourd'hui, Daniel Montois, pour cette délibération et se retire.

D.Montois donne la parole à D.Grimonprez, adjointe aux finances pour présenter le résultat de l'exercice 2012 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	
RECETTES 2012	+ 1 963 101.51	+ 1 673 664.87	
DEPENSES 2012	<u>- 1 619 878.88</u>	<u>- 2 184 790.41</u>	
Résultat ex. 2012	+ 343 222.63	- 511 125.54	
Reports résult. Clôt.2011		<u>+ 410 106.71</u>	
Résultat de clôture 2012	+ 343 222.63	- 101 018.83(1)	= 242 203.80€(2)

Elle précise que le déficit en investissements est dû au non versement de subventions (école...) Le montant des sommes attendues, avec impatience, s'élève à 318 503€. Cette situation nous a obligés à utiliser notre ligne de trésorerie pour un montant de 50 000€ qui devra être remboursée dans les meilleurs délais.

De ce fait, certains travaux de rénovation de bâtiments (toiture poste, etc ...) ont dû être reportés.

Elle propose au Conseil l'affectation de résultats suivante :

Article 1068 de la section investissements : 101 018.83€(1) + 150 000.00€(2)

Article 002 de la section fonctionnement : 92 203.80€(2)

Elle confirme à D.Montois le changement imposé pour certaines imputations du plan comptable : globalement, aujourd'hui, tout ce qui est en régie s'impute sur un compte 6042 d'où certains glissements constatés d'un compte à un autre.

D.Montois demande alors à l'Assemblée de délibérer .

Vote 7/2013 compte administratif 2012 : à l'unanimité 15 oui dont 2 procurations.

Vote 8/2013 compte de gestion 2012 : à l'unanimité 15 oui dont 2 procurations.

Vote 9/2013 affectation résultats2012 : à l'unanimité 15 oui dont 2 procurations

Quitus est donné à Monsieur le Maire qui est invité alors à reprendre la présidence de l'Assemblée.

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire invite D.Grimonprez à le présenter par chapitre, le budget ayant lui aussi été vu dans le détail .

Avant toute chose, elle réaffirme que les dépenses d'investissement prévues ne s'effectueront qu'après le versement des subventions attendues. La gestion de la section fonctionnement devra être gérée également au plus près, afin de garder une bonne trésorerie et préserver notre équilibre budgétaire. Les efforts fournis en 2012 devront se répéter en 2013.

Monsieur le Maire intervient alors pour souligner que ces subventions représentent plus d' 1/3 des recettes et qu'un rendez- vous sera sollicité auprès du Sous Préfet afin de pouvoir récupérer ces sommes au plus vite.

Le poste des charges étant en augmentation, D.Grimonprez invite chacun, dans son domaine de compétence à la maîtrise des dépenses.

Elle informe également que le taux d'emprunt actuel de la commune est de 11% et qu'il n'y a pas d'emprunt toxique.

Avant de passer au vote du budget, monsieur le Maire fait le point sur les taux des taxes et propose de ne pas les augmenter. :

Taxe d'habitation : 16,55 Taxe foncière (bâti) : 22,41 Taxe foncière (non bâti) : 58,08

C.Dubus souligne qu'ont été évoqués lors de l'étude de ce dossier :

- La crise persistante
- Les grosses voiries à venir (ramoniers, molinel-moulinet) qui seront à financer avec moins de subventions et peu de possibilité d'emprunts
- L'imposition à venir des coutichois lors de la création de la nouvelle intercommunalité. Aujourd'hui la CCEP fonctionne sans imposer les ménages.

D.Grimonprez reprend la parole et annonce le montant total de la section de fonctionnement du budget 2013 pour 2 006 087.30€ et celui de la section investissements pour 936 709.75€.

Vote 10/2013 : maintien des taux actuels à l'unanimité : 15 dont 1 procuration

D.Montois se dit déçu car la commission des travaux ne se réunit pas assez souvent d'une part et rappelle d'autre part que les travaux dans les bâtiments communaux en font partie, ce qui n'est pas toujours respecté.

Le Conseil en prend note et B.Libbrecht, adjoint aux travaux lui précise que la prochaine aura lieu le 4 avril.

Vote Budget 2013 (annexeIV) /2013 15 oui dont 1 procuration et 1 abstention (D.Montois)

3) RETROCESSIONS DE VOIRIES LOTISSEMENT LES GRES BLEUS

Monsieur le maire résume ce dossier. La commune est prête à reprendre cette voirie mais les riverains tout en reconnaissant le bien-fondé de la reprise et de l'ouverture au passage des riverains du lotissement du vert bocage, émettent des inquiétudes quant à la sécurité de leurs déplacements à venir et soumettent des plans sécurité (stop, signalétique horizontale et verticale, limitation à 30 kms, sens interdit ...) Il se dit ne pas être opposé aux mesures de sécurité mais interroge le conseil sur le sens interdit sur un sens qui le laisse perplexe et ne respecte pas l'équité de circulation du vert bocage.

Il s'en suit un tour de table animé . Le conseil s'impatiente :

Vu le document en date du 8 Août 2005, signé par les 9 copropriétaires de la voirie du lotissement « Rue des Grés Bleus » cadastrée section B 2178 et de l'espace vert cadastré section B 2179 destinés à être rétrocédés à la commune, autorisant M. Serge Stempniak, aménageur du lotissement « Le Clos du Vert Bocage » à utiliser ces parcelles comme liaison pour desservir le lotissement du vert Bocage situé en zone 1 AUb, conformément à l'emplacement réservé prévu au Plan Local d'Urbanisme de Coutiches,

Vu la pièce N° 4 (Programme d'aménagement) annexée à l'avis favorable de l'arrêté de Lotir N°LT5915805D0001 3 en date du 8 Décembre 2006 qui stipule que la desserte de l'ensemble de l'opération du Lotissement « Le Clos du Vert Bocage » se fera à partir de la Rue des Grés Bleus et du Chemin de Bélande, de façon qu'un maillage de chaussées à double sens de circulation relie la Rue du Molinel formant une boucle d'environ 800 mètres,

Vu la délibération N° 03 en date du 11 Février 2013, signalant la volonté des élus de reprendre la voirie du lotissement « Rue des Grés Bleus » qui est privée dans le domaine public pour permettre la rétrocession du lotissement « Le clos du vert Bocage » et de ce fait solutionner les problèmes de sécurité.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée concernant la rétrocession de la voirie, des espaces verts et réseaux du lotissement « Rue des Grés Bleus » et ce pour l'euro symbolique selon les références cadastrales suivantes : section B N°s 2178 et 2179.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- *D'approuver la rétrocession des voiries, espaces verts et réseaux et ce pour l'euro symbolique.*
- *De lancer la procédure de reprise des voiries, espaces verts et réseaux du lotissement « Rue des Grés Bleus » dans le domaine public communal,*
- *D'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent,*
- *D'autoriser le Maire à ester en justice si le cas se présente,*

Vote 11/2013 : à l'unanimité 16 oui dont 1 procuration

4) CREATION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT RECRUTEMENT ET ORGANISATION

Le conseil Municipal après délibération, décide d'organiser du Lundi 8 Juillet au Vendredi 23 Août 2013, un Centre de Loisirs sans hébergement dans les locaux communaux (salle des fêtes et tous bâtiments communaux annexes nécessaires à la bonne organisation du centre de loisirs).

Dit que le centre sera ouvert aux enfants âgés de 3 à 15 ans, toute la journée sauf le samedi, le dimanche et jours fériés et exception faite du jour de la fête du centre de loisirs et de la journée de clôture.

Ouvert toute la journée de 9h à 17h, le jour de la sortie, à définir avec le Directeur du Centre.

Que les transports à la piscine d'Orchies et autres déplacements seront supportés par la Commune ainsi que toutes les autres dépenses inhérentes au bon fonctionnement du Centre de loisirs.

Qu'une participation sera demandée aux familles, à savoir :

Tarifs : _Pour les enfants extérieurs le prix est majoré de 40€ par semaine et par enfant.

En ce qui concerne la garderie le tarif est fixé à 2.20€/heure.

Non imposable (Merci de joindre la feuille d'imposition complète)

Formule	Nombre enfants	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
F2	1	55€	110€	165€	220€
	2	95€	190€	285€	380€
	3	135€	270€	405€	540€
	4 et +	165€ + 21€/enfant	330€ + 42€/enfant	495€ + 63€/enfant	660€ + 84€/enfant

Imposable :

Formule	Nombre enfants	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
F2	1	61€	122€	183€	244€
	2	105€	210€	315€	420€
	3	149€	298€	447€	596€
	4 et +	181€+23€/enfant	362€+46€/enfant	543€+69€/enfant	724€ +92€/enfant

Les enfants seront accueillis selon la formule suivante : Formule F2 = toute la journée avec cantine : de 9 h à 17 h.
L'inscription se faisant à la semaine, toute semaine commencée sera due.

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 14 Décembre 2012 la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aide aux Loisirs Equitables et Accessibles- Accueil de loisirs sans hébergement.

Ce nouveau dispositif LEA est applicable à compter du 1^{er} Juillet 2013.

Quotient Familial	Montant de la participation familiale/heure enfant	Montant de la participation familiale/semaine enfant	Coût du repas/semaine enfant	Participation Familiale totale
0-369 €	0,25 €/he	10 €	15 €	25 €
De 370 à 499 €	0,45 €/he	18 €	15 €	33 €
De 500 à 600 €	0,60 €/he	24 €	15 €	39 €

Décide de recruter pour le mois de Juillet ainsi que pour le mois d'Août :

⇒ **1 directeur.**

Lequel sera rémunéré par le biais d'une prestation.

⇒ **Des animateurs rémunérés** sur la base du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

- rémunération animateurs brevetés et stagiaires :

IB : 297 IM : 309

⇒ **Des aides animateurs** au prorata du nombre d'enfants inscrits et selon la réglementation en vigueur.

Lesquels percevront une indemnité de 37,50 euros brut/semaine

G.Abraham, adjoint en charge du dossier met l'accent que les modifications et évolutions :

-suppression de la formule F1, la cantine devient donc obligatoire pour tous. L'organisation des activités extérieures notamment, s'en trouvera simplifié, de même que la gestion.

- la convention LEA sera signée avec la CAF et permettra une aide supplémentaire aux familles en difficultés. Il est remarqué qu'il faudra faire attention car l'inscription des enfants extérieurs à la commune, seront plus difficiles à gérer avec cette convention.

- la part communale 2012 est estimée à 13 500€ et le budget a donc bien été respecté sans nuire à la qualité de l'accueil et des activités.

C.Dubus remarque , sur la délibération proposée, que la direction a été modifiée, et s'en étonne. Passer de 2 directeurs et 2 sous directeurs à 1 seul directeur pour les 2 centres est un changement suffisamment important pour ne pas être occulté. En cas d'indisponibilité imprévisible, qui le remplacera au pied levé ? Pourquoi ce changement de dernière minute ?

Monsieur le Maire accorde son entière confiance à ce Coutichois expérimenté et plus âgé sans remettre en cause la gestion précédente..

M.Létienne dit que les compétences du candidat choisi ne sont, ici, pas mises en cause, mais fait remarquer que le fonctionnement du CLSH, avec ses nombreuses activités extérieures disséminées sur le territoire, ainsi que ses activités camping, demande une attention 24 heures sur 24 et qu'il serait donc plus « sécurisant » de maintenir un poste d' adjoint au directeur. Il souligne la responsabilité des élus dans ce dossier et la réputation établie du centre à ce jour, rejoint sur ces points par plusieurs élus autour de la table.

Monsieur le Maire et G.Abraham en prennent note.

Vote12/2013 : 15 oui 0 non 1 abstention (C.Dubus)

5) DEMANDE DE SUBVENTION CONTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de construction, sur la commune de COUTICHES, du bâtiment technique - projet pour lequel le bureau d'étude Cible VRD a été retenu en tant que maître d'œuvre.

Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 307 600,00 euros Hors Taxes soit 350 279,79 euros TTC.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet au titre de la D.E.T.R. 2013. Le financement(ht) prévu :

Demande D.E.T.R.	40 %	123 040,00 Euros
Autofinancement	60 %	184 560,00 Euros

Vote 13/2013 : à l'unanimité 16 oui dont 1 procuration

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'Assemblée la demande de subvention potentielle « réserve parlementaire 2013 de M. Lecerf » afin de venir en aide au financement de ce projet.

Vote 14/2013 : à l'unanimité 16 oui dont 1 procuration

6) QUESTIONS DIVERSES

G.Abraham expose au Conseil Municipal le projet de pose de clôtures et portails sur **le terrain de tennis de Coutiches** afin de pouvoir le mettre à nouveau à disposition des Coutichoises dans de meilleures conditions d'utilisation.

De ce fait, monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de subvention potentielle « réserve parlementaire 2013 de M. Bailly » afin de venir en aide au financement de ce projet.

Vote 15/2013 à l'unanimité 16 oui dont 1 procuration

G.Abraham expose au Conseil Municipal le projet **d'acquisition de mobilier pour la Salle des Fêtes de Coutiches**. Il soumet à l'Assemblée la demande de subvention potentielle « réserve parlementaire 2013 de M. Lazaro » afin de venir en aide au financement de ce projet.

Vote 16/2013 à l'unanimité 16 oui dont 1 procuration

Les tarifs de la cantine ayant été revalorisés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée aujourd'hui de fixer les tarifs des repas pour les personnes âgées, portés à domicile à compter du 1^{er} Avril 2013 à 5,50 €. (5€ actuellement) il est à noter qu'au coût du traiteur de 4€45, il faudrait répercuter le coût du personnel et celui du véhicule utilisé. Le Conseil met en avant le service social rendu et ne souhaite pas appliquer le coût réel au tarif en vigueur.

Vote 17/2013 à l'unanimité 16 oui dont 1 procuration

7) TOUR DES COMMISSIONS

G.Abraham, élu au C.C.A.S. en charge de **l'opération formation Séniors**, annonce 38 inscrits et la mise en place d'un calendrier proposé par le formateur N.F.I. soit 4 séances à thème de 13h30 à 17h30 :

- mercredi 17 avril découverte de l'ordinateur
- mercredi 15 mai gestion des fichiers
- mercredi 12 juin recherche sur internet et initiation aux réseaux sociaux
- mercredi 3 juillet utilisation boîte mail

Le Centre Communal d'Actions Sociales financera cette action (1500€)

En tant qu'adjoint aux fêtes, il confirme **l'organisation de la Chasse aux œufs le lundi de Pâques de 14 à 17 heures** sur la même formule que les années précédentes, parcours et structures gonflables gratuits.

Et invite les élus pour la mise en place le matin de 10h30 à 12h.

En tant qu'adjoint au **dossier du projet Norvège et notamment de la résidence Séniors**, il confirme que la résidence sera prête pour le 1^{er} juin, date d'arrivée des premiers résidents. Il est à noter que c'est une résidence privée gérée par Floralys mais il a été convenu que la commune prendrait en charge l'entretien de sa voirie, (place des coquelicots). La voirie principale, rue des orchidées, desservant également les logements locatifs à venir, sera rétrocédée à la commune dès que possible comme convenu lors du permis de lotir.

De ce fait, Floralys s'est engagée à déduire des charges fixes 10€ par mois et par résident.

Les 14 logements sont attribués : G.Abraham se dit « enchanté » du travail et de la concertation de la commission tripartite mis en place (Floralys + commune + CCESpace en Pévèle)

Un poste d'animatrice sera donc créé par Floralys. A ce jour, les 8 candidatures reçues en mairie lui seront transmises. (publicité a été faite en mairie, sur les panneaux de quartier, sur le site internet...)

Il est à noter que l'inauguration officielle sera proposée lors des prochaines Costiciades de septembre.

M.Rouzé intervient sur la situation du **dossier des pistes cyclables programmées par le Conseil Général**. Il réitère le souhait des agriculteurs d'être davantage écoutés et craint un passage en force (les locataires et propriétaires sont contactés directement). Il lui est rappelé que le Conseil s'était déclaré, lui aussi, favorable à une seule piste et non aux 2 proposées. Monsieur le Maire fait la lecture du courrier envoyé.

J.Decarpenterie invite chacun à s'exprimer sur le site du conseil général : jeparticipe.lenord.fr

Le conseil en prend note et suivra ce dossier avec toute l'attention qu'il mérite.

Monsieur le Maire avant de conclure la séance, intervient pour **remercier le monde agricole** pour leur intervention lors de l'exceptionnel épisode neigeux afin de **dégager les voies communales**, avec les services techniques. Il les recevra prochainement en mairie. M.Rouzé le remercie.

Il est à noter que les voiries départementales l'ont été par le Conseil Général avec difficulté également (rue de Fâches coupée...) globalement, les coutichoises conscients de cette météo exceptionnelle, ont respecté, encouragé et remercié le travail des uns et des autres.

La commune continuera cette année encore, à compléter son matériel, tout en mettant à l'étude une éventuelle participation extérieure rémunérée.

Fin de séance à 22heures.